

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 361

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment des plus débattues, puisqu'elle risque précisément de faire l'objet d'un référendum. M. Friedli sut nous exposer d'une façon claire et intéressante le mécanisme de cette loi. Il est certain qu'au début la rente annuelle à toucher par les ayants droit ne sera pas très élevée. Mais à tout prendre, mieux vaut un «tiens» que deux «tu l'auras». La génération à venir pourra, du reste, toujours corriger, améliorer la loi et augmenter le montant de la rente, si elle le désire. Un autre point est non moins certain, c'est que cette loi concerne autant, si ce n'est plus, les femmes que les hommes, puisque, paraît-il, les femmes atteignent un âge plus avancé que ceux-ci. Comme d'ordinaire, on nous invite à déployer tous nos moyens de persuasion pour convaincre nos pères, maris et frères électeurs de la nécessité d'une telle réforme sociale. Comment se fait-il qu'estimées incapables de nous prononcer personnellement sur cette loi au moyen d'un bulletin de vote, on nous attribue tout à coup une jugeote assez éclairée pour reconnaître la valeur et l'opportunité d'une telle mesure légale, et pour qu'on sollicite vivement notre concours? On nous enjoint d'une façon détournée de persuader, d'influencer le sexe fort, et après cela on ne manquera pas de nous reprocher d'agir de ruse. Décidément la logique est une perle masqueline.

Puis, ce fut Mme Serment (Lausanne) qui nous parla de la vie et de l'activité de Mme Pieczynska, féministe d'avant-garde et femme d'élite, à la pensée si riche et si large. Au travers de difficultés morales et physiques sans nombre, cette femme trouva le temps et les moyens de s'occuper avec compétence et fruit d'une foule de questions sociales. Aucun être souffrant ne lui était indifférent. Chose rare, elle savait donner et apporter du réconfort à chacun. Visage du passé, hélas! mais visage combien vivant pour ceux qui ont eu le privilège de la connaître.

Avec Mme Gillibert-Randin (Moudon), qui choisit pour titre: *La paysanne et le suffrage des femmes*, l'auditoire fut conquis. Qui, en effet, plus que la femme paysanne mérite le droit de vote? Nourricière du pays en temps de guerre, alors qu'hommes et chevaux sont mobilisés, elle est traitée de quantité négligeable en temps de paix. Quand la paysanne prendra-t-elle conscience de la valeur économique de son travail et réclamera-t-elle le droit de discuter, d'accepter ou de refuser les lois et tout spécialement celles qui la concernent directement, quand on ne citerait pour exemples que le monopole du blé ou le régime des alcools, etc?

La conférence de Mme Gagg-Schwarz (Berne) sur *Le travail des femmes et le chômage* vint également en bonne place pour détruire la tendance trop marquée dans le public de rendre les femmes en partie responsables du chômage et de la crise mondiale. Chiffres en mains, tirés de statistiques fédérales, Mme Gagg a pu nous prouver que le pourcentage des femmes qui travaillent, contrairement à ce que l'on prétend volontiers, est moindre aujourd'hui qu'il ne le fut il y a une cinquantaine d'années. Les femmes autrefois travaillaient en beaucoup plus grand nombre comme ouvrières de fabrique ou comme ouvrières isolées à domicile. Aujourd'hui, la femme a perfectionné son activité et s'est orientée dans d'autres directions, bureaux, carrières libérales, etc. On lui reproche de faire une concurrence déloyale à son collègue l'homme, d'encombrer les professions et d'accepter des salaires moindres, comme si le boire et le manger étaient des besoins uniquement masculins. Mais si l'employeur payait la femme autant que l'homme pour un travail égal, les femmes en seraient les premières réjouies. Or, quatre-vingt-dix fois sur cent, ce sont des hommes qui emploient la main-d'œuvre féminine, et qui la rétribuent, sciemment, de façon odieuse. A eux donc d'en supporter une part des conséquences aussi.

Mme Leuch, présidente nationale, obtint salle pleine pour sa conférence: *Notre programme politique féminin*, sujet que nous devrions nous acharner à vulgariser dans toutes les couches de nos populations, aux fins de répandre nos revendications et surtout d'en justifier le pourquoi. Protection et non désagrégation de la famille, protection de l'enfance, de la jeunesse, formation professionnelle des femmes, salaire normal de leur travail, assurances sociales (maternité et autres), lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes, la traite des femmes et des enfants, lutte contre la guerre, etc., tous problèmes qui pourraient être résolus et plaidés qui pourraient être passées plus efficacement si nous étions électrices.

A côté de ces conférences publiques du matin, le cours avait organisé également quelques conférences du soir à tendances indirectement féministes. Relevons tout particulièrement celle de Mme Serment, faite dans la salle du Tribunal d'Avenches, sur *Ce que peuvent faire les femmes pour la paix*, conférence qui réunit un public sympathique et nombreux, et celle de Mme Werdier (Zurich), à Morat, sur la prochaine conférence du désarmement de février 1932.

Le traditionnel thé suffragiste du mercredi soir, offert par l'A.S.F., et auquel étaient conviées de nombreuses personnalités de Morat et environs, ne manqua pas d'humour et d'entrain. La ville de

Morat s'y était fait représenter par son syndic, M. le Stadtmann Staub. La partie récréative du cours fut cette année un peu limitée par les circonstances, mais chacune gardera un charmant souvenir de la course en bateau sur le lac de Morat, qui aboutit à La Praz (Vully), et du thé en plein air pris à Morat, au cours duquel toutes les participantes décidèrent d'envoyer un télégramme au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. le Conseiller fédéral Haeberlin, au sujet de la fameuse pétition pour l'introduction du suffrage féminin en Suisse, déposée en juin 1929 déjà en mains des Chambres fédérales, et à laquelle il n'a pas encore été donné la moindre suite, sauf l'explication humiliante de M. Haeberlin, publiée récemment par le *Bund*.

Le samedi matin, dernier jour, une discussion nourrie et animée sur les moyens de propagande suffragiste clôtura le cours. Il y fut relevé surtout combien chez nous la cause du suffrage des femmes avance lentement. L'esprit plutôt tiède de nos suffragistes (nos chefs mises à part) n'en serait-il pas un peu cause? N'y aurait-il pas lieu de donner à notre mouvement un caractère plus actif, plus énergique, par des démonstrations publiques; cortèges, pétitions réitérées, protestations inlassables au moyen de la presse et de l'affiche à l'occasion de chaque élection cantonale ou fédérale, sans se laisser intimider par des menaces telles qu'ont cru devoir nous adresser les partisans de la loi sur le régime des alcools, lors de la dernière votation fédérale dans ce domaine. (Le Comité pour le suffrage féminin ayant fait préparer des affiches de protestation contre l'exclusion des femmes du droit de vote en matière d'alcool), ces Messieurs intervinrent énergiquement pour obtenir notre silence en déclarant élégamment et logiquement que si nous protestions ils rendraient les femmes responsables d'un échec éventuel de la loi. Autant de suggestions qui furent, comme nous l'avons dit, châtiement commentées et qui témoignent que les femmes commencent à se lasser d'attendre patiemment d'une part leurs droits politiques et de continuer à remplir d'autre part leurs devoirs de citoyennes.

En résumé, le cours fut bon. Un grand merci tout spécialement à Mme Dutoit et à Mme Grüttner, nos directrices si dévouées et si appréciées.

E. KAMMACHER.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

XXX^e Assemblée générale à Vevey, samedi 26 et dimanche 27 septembre 1931

Corseaux et La Tour-de-Peilz, août 1931.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la XXX^e Assemblée générale de l'Alliance, qui aura lieu à Vevey les 26 et 27 septembre prochain. Notre Assemblée a dû être avancée pour des raisons pratiques: manque de locaux à une date ultérieure, et coïncidence avec les vendanges, ce qui aurait empêché quelques-unes des Sociétés invitantes de s'y faire représenter.

Nous vous rappelons tous les points touchant l'organisation de ces journées. La carte de délégation, jointe à cette circulaire, devra être échangée à la salle des séances contre la carte rose de vote. Une déléguée ne peut représenter que deux sociétés. La carte rose ne sera délivrée que contre la carte blanche de délégation, cette dernière étant notre seul moyen de contrôler quelles sont les Sociétés représentées. D'après l'art. 11 du règlement, les déléguées devraient pouvoir comprendre deux des langues nationales.

Nous serions très reconnaissantes aux Sociétés qui ne peuvent envoyer des déléguées de bien vouloir nous en informer. La caisse de voyage est ouverte à toutes les Sociétés qui en font la demande motivée. Les demandes devront être envoyées à notre trésorière, Mme Schindler, Oberer Quai, 6, Bienna, laquelle accepte avec reconnaissance les dons destinés à alimenter la caisse (Chèque postal IV A 612). Pour tous les autres renseignements, nous vous renvoyons à l'invitation des Sociétés veveysannes, que vous trouverez au bas de la circulaire.

Notre ordre du jour porte une proposition du Comité que nous vous prions d'étudier.

Le sujet de notre grande Conférence publique sera le désarmement. Ce problème ne paraît être guère en rapport avec vos activités respectives, mais votre Comité, autant que les Sociétés veveysannes l'ont considéré comme s'imposant à l'Alliance nationale dans les circonstances actuelles. En effet, il est d'une portée telle qu'une femme consciente de son devoir social ne peut lui rester étrangère.

Pour terminer, nous avons le plaisir de vous annoncer l'affiliation d'une nouvelle Société: l'Association amicale des écoles enfantines de Genève, présidée: Mme Mathil.

Dans l'espérance de vous rencontrer nombreuses dans notre chère petite ville du haut lac, nous vous envoyons nos salutations les meilleures.

*Pour le Comité,
La Présidente: A. de Montet.
La Secrétaire: F. Martin.*

* * *

Proposition du Comité.

« Le Comité propose que l'Assemblée vote l'édition de l'*Annuaire des Femmes suisses* par les soins de l'Alliance. »

Motifs: Le Comité désire éditer à nouveau l'*Annuaire des Femmes suisses* qui est une source de documentation nécessaire à nombre de nos sociétaires. Mme Gerhard, son ancienne éditrice, nous céde ses droits à condition que l'Association pour le Suffrage féminin ait deux membres dans le Comité de rédaction du nouvel *Annuaire*. Seront déjà acquises à ce Comité: Mmes Zellweger et Vuillermoz pour l'A.S.S.F. L'*Annuaire* paraîtrait sous une forme élargie. Voici le contenu que nous prévoyons:

1. une chronique féministe suisse;
2. une chronique féministe internationale;
3. la liste des Sociétés;
4. le texte des pétitions envoyées aux autorités par nos grandes associations féminines;
5. un article biographique;
6. un extrait des statuts et un article concernant une activité spéciale d'une des associations féminines suisses;
7. un article émanant d'une des Commissions de l'Alliance;
8. le rapport de l'Alliance dans les deux langues et un extrait de son rapport financier.

L'*Annuaire* ne paraîtrait que tous les deux ans; il serait bilingue.

Nous vous proposons le mode de faire suivant: l'année où paraîtrait l'*Annuaire*, nos Sociétés le recevraient à la place de notre rapport habituel. Elles recevraient séparément le procès-verbal de l'Assemblée des délégués.

De cette manière nous espérons procurer à nos Sociétés une documentation utile à leur travail. D'autre part, en répondant notre rapport par le moyen de l'*Annuaire*, nous comptons faire connaître l'Alliance dans des cercles toujours plus vastes.

L'année où l'*Annuaire* ne paraîtrait pas, notre rapport revêtira sa forme habituelle.

Nous ne prévoyons pas de lourde charge financière, bien qu'il faille compter avec un déficit. (Pour l'ancienne entreprise le déficit annuel se montait à environ 200 francs).

Lettre d'invitation

Vevey, août, 1931.

Mesdames et chères Alliées,

C'est avec joie que les Sociétés féminines de Vevey se préparent à accueillir dans leur petite ville l'Alliance, l'occasion de sa 30^e assemblée générale. Nous vous recevrons de notre mieux, avec des ressources moindres que les capitales des cantons; ainsi l'Alliance devra siéger tout simplement au Théâtre de Vevey, faute d'un local officiel suffisamment grand. Nous aurons le plaisir de vous offrir le samedi soir une soirée militaire au Casino du Rivage, où nous espérons que les déléguées de l'Alliance pourront faire bonne connaissance avec les membres de nos Sociétés féminines vaudoises. Le banquet officiel aura lieu le dimanche à 13 h. à l'Hôtel des Trois Couronnes (6 fr.).

Les déléguées qui désirent être reçues pour la nuit dans les familles veveysannes sont priées de s'inscrire avant le 15 septembre auprès de Mme Henri Couvret, rue du Clos, 5, Vevey. D'autre part, nous vous indiquerons les hôtels suivants auxquels les déléguées voudront bien s'adresser directement pour retenir les chambres:

chambre et petit déjeuner

Grand Hôtel	Fr. 7,75 ou 6,75
Hôtel du Lac	7,- ou 6,50
Hôtel d'Angleterre	» 5,50
Hôtel Pension Comte	» 6,75 ou 6,50
Hôtel Pension Nuss	» 7,75 ou 6,75
Hôtel de la Gare et Touring	» 6,50 ou 6,-
Hôtel des Familles	» 5,-

Un culte intercœlestiaque, offert aux déléguées et amis de l'Alliance aura lieu le dimanche matin, à 8 h. 45, au Temple de Ste-Claire.

Nous espérons qu'un bon nombre de déléguées resteront à Vevey le dimanche après-midi. Si le temps le permet, nous organiserons pour elles à choix:

1. une promenade en auto-car par Chardonne à la route de la Corniche avec arrêts éventuels (fr. 3,50);

2. une promenade en bateau sur le haut lac entre 15 et 18 h. (fr. 3,70 et 2,40);

3. une excursion au Pelerin, en funiculaire (1,80).

Un petit bureau installé à la gare de Vevey (salle des commissionnaires) fournira les renseignements désirables à l'arrivée et délivrera les cartes de banquet.

Nous formons le vœu que toutes les déléguées et invitées à l'Assemblée aient complète satisfaction de leur visite à Vevey, nous souhaitons un beau temps, beaucoup de cordialité et que, malgré

la simplicité de la réception, nous passions ensemble de bons moments animés d'une véritable sympathie.

Nous vous prions, Mesdames et chères Alliées, d'agréer nos salutations les meilleures.

Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud,
Union des Femmes de Vevey,
Section de Vevey des Femmes abstinentes,
Groupe de Vevey du Suffrage féminin,
Union Chrétienne de jeunes filles.

N. D. L. R. Nous publierons dans le prochain No du Mouvement le programme complet de l'Assemblée de Vevey, mais nous engageons dès maintenant nos lectrices à réservé ces deux journées des 26 et 27 septembre pour pouvoir participer à ces intéressantes séances.

A travers les Sociétés

Conseil International des Femmes.

Durant le mois de septembre, le Conseil International des Femmes aura, comme l'année passée, un Bureau temporaire à l'Athénée de Genève, qui sera le rendez-vous des membres de Conseils Nationaux de tous les continents, qui se rendent à cette époque dans la ville de la S.D.N.

Mme van Eeghen, secrétaire générale du C.I.F., sera à Genève tout le mois de septembre, tandis que plusieurs des vice-présidentes du C.I.F., parmi lesquelles Mme Avril de Sainte-Croix, y passeront quelque temps. Une série de thés et de causeries seront organisés pour rencontrer les personnes marquantes en séjour à Genève pour la durée de l'Assemblée.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 5 septembre:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30. Réunion sur convocation du Comité spécial pour le Désherrement du Comité de Liaison des Organisations féminines internationales.

Id. Athénée, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission permanente mixte des grandes Organisations féminines internationales (*Joint Standing Committee*).

Id. Athénée, 4 h. Réunion sur convocation du Comité de Liaison des organisations féminines internationales.

Dimanche 6 septembre:

GENÈVE: Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission pour la paix et la S. d. N. de l'Alliance.

Lundi 7 septembre:

GENÈVE: Bâtiment Electoral, 11 h.; Ouverture de la XII^e Assemblée plénière de la S. d. N. Id. Bureau temporaire de l'Alliance Internationale 6, rue de Saussure. Réception par invitations, en l'honneur du Comité Exécutif de l'Alliance et des femmes déléguées à l'Assemblée de la S. d. N.

Mardi 8 septembre:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

Jeudi 10 septembre:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

Id. Club International, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Diner offert aux femmes membres de déléguées à l'Assemblée de la S. d. N. par les organisations féminines internationales.

Mardi 15 septembre:

GENÈVE: Club international, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Diner suffragiste organisé par l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Jeudi 17 septembre:

GENÈVE: Club International: Diner offert par l'*Equal Rights International*.

DES LE 1^{er} SEPTEMBRE 1931

OUVERTURE DU

Restaurant Antialcoolique

2, rue de la Rotisserie, 2
Sous le patronage de l'Union des Femmes
SALLE POUR FAMILLES
PRIS MODÉRÉS
Repas à 2 fr. -- Thé, etc.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES POUR FEMMES, GENÈVE

subventionnée par la Confédération.

Semestre d'hiver: 22 Octobre 1931—19 Mars 1932

Culture féminine générale: cours de sciences économiques, juridiques et sociales. **Préparation aux carrières d'activités sociales:** protection de l'enfance, d'établissements hospitaliers, direction d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires. **École de Laborantines** sous la direction d'une commission spéciale. **Cours pour infirmières-visiteuses** en collaboration avec la Croix-Rouge. Des auditions sont admises à tous les cours. **Le Foyer de l'École**, où se donne le **cours de ménage**: cuisine, coupe, etc., reçoit des étudiantes de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires. Prog. 50cts. et renseignements par le secrétariat, rue Charles Bonnet, 6.



ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 1931

Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6 Au 1^{er} étage

à une demi-minute de la Salle des Assemblées de la Société des Nations

Téléphone 52.950

Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque qu'intéresse le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes — Thé tous les jours, sauf le dimanche, dès 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions familiales et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.